

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU 22 DÉCEMBRE 2021

Présents : Roger BEISSEL, bourgmestre ; Carlo RAUS, Marcel MOUSEL, échevins ; Guy BINGEN, Claude COURTOIS, Yves GAFFINET, Carlo HEUERTZ, Enza HOFFMANN-CARBONI, Georges HOFFMANN, Marc JACOBY, Claudio MONGELLI, conseillers.

1) Correspondance.

Monsieur Beissel informe les membres du Conseil communal que la prochaine séance se tiendra mercredi, le 23 février 2022 à 17.00 heures.

2) Questions écrites au Collège échevinal.

néant

3) Approbation de l'acte avec Monsieur Gouden Marc.

Le Conseil communal décide, à l'unanimité, d'approuver l'acte de constitution d'une servitude, permettant à la Commune d'accéder au terrain de Monsieur Gouden afin d'effectuer des travaux d'entretien au niveau du mur d'enceinte du château d'Aspelt et de la canalisation, signé entre la Commune de Frisange et Monsieur Marc Gouden en date du 17 novembre 2021.

Vote : unanime

4) Approbation du contrat EduCare.

Monsieur Beissel soumet le contrat d'accompagnement pédago-technologique pour l'école fondamentale de la Commune de Frisange au vote du Conseil communal.

À la demande de Monsieur Hoffmann, Monsieur Beissel explique que l'entreprise Educdesign accomplit depuis longtemps la mission d'accompagnement pédago-technologique pour l'école fondamentale de la Commune de Frisange et que la demande d'accompagnement dans cette matière émane du personnel de l'école.

À la demande de Monsieur Courtois, Monsieur Beissel précise que le contrat doit être renouvelé chaque année et que les dépenses sont imputées sur l'article budgétaire relatif au matériel informatique pour l'école fondamentale.

Le Conseil communal décide, à l'unanimité, d'approuver le contrat relatif à l'accompagnement pédaogo-technologique pour l'école fondamentale de la Commune de Frisange, signé entre le Collège échevinal et l'entreprise Educdesign de Dudelange.

Vote : unanime

5) Subside spécial : Groupe de support psychologique (GSP).

Le Conseil communal décide, à l'unanimité, d'accorder au groupe de support psychologique du CGDIS un subside de 300 € à l'occasion de son 25^{ème} anniversaire et d'imputer les dépenses sur l'article budgétaire 3/140/648110/99001 « Subsidés à des associations et sociétés locales et non-locales ».

Vote : unanime

6) Nomination d'un délégué pour le SIAS.

Le Collège échevinal propose de nommer Monsieur Carlo Raus comme représentant de la Commune de Frisange au sein du SIAS.

Le Conseil communal procède au vote secret et décide, à l'unanimité, de nommer Monsieur Carlo Raus comme délégué de la Commune de Frisange pour le syndicat intercommunal à vocation multiple.

Vote : unanime

7) Droits de préemption.

néant

8) Discussion et vote du budget rectifié 2021 et du budget 2022.

Monsieur Beissel ouvre la discussion sur le budget rectifié de l'exercice 2021 et le projet de budget de l'exercice 2022.

Monsieur Beissel répond d'abord aux questions que les partis LSAP et CSV ont introduites par courriel suite à la présentation du 8 décembre 2022.

Concernant les questions du parti LSAP, présentées par Monsieur Gaffinet, Monsieur Beissel précise que le projet de budget 2022 réserve un montant de 30.000 € pour des activités pour jeunes et un montant de 30.000 € pour des activités de vacances. Un nouvel article budgétaire a été créé pour les aires de jeux.

À la demande de Monsieur Jacoby, Monsieur Beissel confirme que des articles budgétaires peuvent être modifiés après la présentation du budget.

Suite aux questions du parti CSV, présentées par Monsieur Hoffmann, Monsieur Beissel fournit plusieurs précisions :

- La recette relative à la subvention liée à la certification « Pacte climat » n'a pas été adaptée parce que la diminution à 60% de la subvention actuelle n'a pas été clairement notifiée au Collège échevinal.
- L'article relatif aux frais de réception est utilisé pour payer les frais de réception du Collège échevinal.
- L'article relatif aux menues dépenses imprévues du Collège échevinal couvre les frais divers qui ne sont pas prévisibles au moment de l'établissement du budget tels que l'aide aux victimes des inondations de juillet 2021. La proposition du parti CSV de créer un article budgétaire réservé à l'aide aux victimes d'inondations, n'est pas retenue.
- Les fluctuations dans les frais de gaz et de canalisation sont notamment dues au chantier de la nouvelle maison communale, qui a généré quelques problèmes au niveau du chauffage de la mairie, du hall sportif et du cycle 1.
- Les contrats d'assurance ont été révisés et ajustés, permettant de diminuer les frais pour l'exercice 2021. Or, en 2022, les frais d'assurance augmenteront à cause de la nouvelle maison communale.
- L'article relatif aux frais de réception et aux fêtes du personnel a été augmenté parce que le Collège échevinal espère pouvoir enfin organiser en 2022 une vraie fête de Noël.
- Les frais relatifs à la maison relais augmentent pour l'exercice 2022. En effet, ces dépenses sont estimées par la maison relais et fournies à l'administration communale pour l'établissement du budget. L'augmentation des frais est due à l'augmentation des heures d'encadrement, aux changements au niveau de la qualification du personnel, à l'indexation et au fait qu'à partir de septembre 2022, l'inscription à la maison relais sera probablement gratuite, ce qui générera plus de frais pour la Commune.
- Concernant les dépenses relatives à la Maison des jeunes, un montant de 30.000 € a été payé lors de l'annulation de la convention avec l'asbl Juki. (budget rectifié 2021)
- À la critique du parti CSV qu'aucun demandeur d'emploi n'a été engagé moyennant un contrat d'appui-emploi (CAE), Monsieur Beissel répond qu'il n'y a plus de bureau libre dans la maison communale actuelle.
- L'administration communale investira davantage dans l'entretien et la mise en valeur des espaces verts.
- En ce qui concerne le coordinateur sportif prévu dans le projet de budget, Monsieur Beissel explique que le Ministère des Sports subventionne un coordinateur sportif pour trois ans à 50%. Les Communes de Frisange, Roeser et Weiler-la-Tour ont décidé d'engager un coordinateur sportif commun.

- Suite à la proposition du parti CSV de créer un article pour l'acquisition de matériel pédagogique pour les enfants à besoins spécifiques ou particuliers, Monsieur Beissel répond que l'article relatif aux petits équipements a été augmenté de 10.000 € à cet effet.

Monsieur Beissel présente brièvement les modifications introduites au budget rectificatif 2021 ainsi qu'au projet de budget 2022 après la présentation du 8 décembre 2022.

Suite aux questions de Monsieur Gaffinet, Monsieur Beissel précise plusieurs points du projet de budget :

- Un nouveau secrétaire communal sera embauché dans le groupe de traitement B ou A2, d'où l'augmentation au niveau de la rémunération des fonctionnaires.
- Les dépenses relatives au terrain de foot à Aspelt augmenteront, car le terrain a été réaménagé et la Commune désire conserver le très bon état actuel du terrain.
- L'augmentation des frais relatifs aux centres culturels et salles des fêtes depuis juillet 2021 est surtout due à l'augmentation des frais de nettoyage suite à la mise en service du château d'Aspelt, qui a été inauguré en juillet.

Le parti CSV demande quelques explications supplémentaires :

- Concernant les panneaux historiques, le projet sera finalisé avec les crédits non utilisés en 2021 (budget extraordinaire).
- La Commune de Frisange a l'intention de participer au projet du Parc naturel, mais les recettes ordinaires y relatives ne peuvent pas être prévues dans le projet de budget, étant donné que la subvention n'a pas encore été accordée.
- Concernant la construction modulaire de la maison relais, aucun subside ne sera accordé à la Commune de Frisange. En effet, soucieux d'agrandir la maison relais le plus rapidement possible afin de pouvoir garantir une place à tous les enfants, le Collège échevinal n'a pas reçu tous les accords nécessaires au préalable.
- Concernant l'acquisition de véhicules pour le service des repas sur roues, Monsieur Jacoby propose d'acheter des voitures électriques.
- Les retards dans la réfection des chemins ruraux sont principalement dus au fait que l'ASTA a des retards dans l'établissement des projets.
- Un devis supplémentaire doit être voté dans le cadre du réaménagement du Parc de recyclage pour mettre en place un système de séparation des eaux usées.
- Pour le remplacement de l'éclairage public, la Commune demande à chaque fois les subsides.
- La subvention pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'atelier communal n'est pas inscrite dans le projet de budget, parce que la Commune n'a pas encore reçu l'accord du Ministère compétent.

- À la remarque de Monsieur Jacoby que le projet de budget prévoit 2,2 millions d'euros pour la construction de la nouvelle école et la maison relais, Monsieur Beissel répond que ce montant couvre surtout les frais d'études et d'architecte.

Monsieur Beissel passe la parole à Monsieur Heuertz, président de la Commission des Finances.

Monsieur Heuertz remercie Monsieur Beissel d'avoir assisté à deux séances de la Commission des Finances et d'avoir répondu aux questions. La Commission des Finances conseille au Collège échevinal de veiller à ce que les projets en cours ainsi que les projets planifiés ne fassent pas exploser les coûts. Elle demande qu'on lui soumette les plans et les devis de futurs projets au préalable, afin qu'elle puisse les analyser et rendre son avis au Collège échevinal.

Monsieur Beissel remercie la Commission des Finances pour son avis relatif au projet de budget et est d'accord de soumettre les futurs projets à l'avis de la Commission des Finances.

Madame Hoffmann salue l'initiative du Collège échevinal d'agrandir l'école et la maison relais. Vu la croissance de la population, il s'avère indispensable de construire une nouvelle école et une nouvelle maison relais.

Monsieur Mongelli souligne que le projet de budget s'inscrit dans la continuité des projets qui ont été entamés. Vu que la croissance de la population est de 3,2% depuis l'année 2000, il salue également la construction d'une nouvelle école et d'une nouvelle maison relais. De même, la construction d'une nouvelle maison communale est indispensable pour assurer le bon fonctionnement des services administratifs. Il déplore que certains travaux aient été retardés à cause de la situation liée au Covid-19.

Monsieur Gaffinet confirme que le projet de budget s'inscrit dans la continuité des budgets précédents. Or il déplore que de nombreux projets, tels que le nouveau chalet des Scouts, la crèche, les logements sociaux et la cour de récréation de l'école, n'avancent pas. Il espère que la construction de la nouvelle école et de la maison relais soit réalisée plus rapidement.

Le château d'Aspelt génère une augmentation des coûts dans le budget ordinaire. Étant donné que le château est censé être un site culturel, le parti LSAP est étonné que le crédit prévu pour des manifestations culturelles n'augmente que de 20.000 € et que le Collège échevinal n'ait pas prévu l'engagement d'un responsable de la culture voire même la mise en place d'un service culturel.

D'un côté, le Collège échevinal a décidé d'installer des gîtes dans les annexes du château d'Aspelt afin d'attirer des touristes, mais de l'autre côté, seulement 7.000 € sont inscrits dans le projet de budget pour promouvoir le tourisme. En plus, les données sur le site de l'Office régional du Tourisme-Sud ne sont pas complètes.

Monsieur Gaffinet déplore également qu'aucun demandeur d'emploi n'ait été engagé.

Monsieur Gaffinet fait remarquer que l'acquisition de deux voitures ainsi que le projet de rénovation des annexes du château d'Aspelt ont été soumis au vote du Conseil communal sans avoir été mentionnés dans le budget et sans présentation au préalable.

Il est retenu que les futurs projets seront présentés au Conseil communal avant de lui soumettre les devis à voter, afin que les partis puissent mieux se préparer.

Monsieur Gaffinet critique encore le fait que la participation de la population ne soit pas demandée pour l'élaboration de grands projets communaux.

Monsieur Gaffinet demande au Collège échevinal d'organiser des activités de vacances durant l'été.

Au vu de ce qui précède, le parti LSAP vote contre le projet de budget pour l'année 2022. Il reproche au Collège échevinal d'accorder la priorité à deux projets de prestige, la nouvelle maison communale et le réaménagement du château d'Aspelt, au détriment d'autres projets.

Monsieur Courtois remercie, au nom du parti CSV, le Collège échevinal pour son engagement pour la Commune de Frisange et ses citoyens en ces temps difficiles de la pandémie. De même, il tient à remercier le personnel communal, le personnel des crèches, de la maison relais et des écoles ainsi que le personnel du secteur de la santé.

Monsieur Courtois confirme également que le budget s'inscrit dans la continuité des projets et ne contient pas de surprises.

Monsieur Courtois attire l'attention sur le fait que l'investissement de 13 millions d'euros inscrit dans le budget résulte de quelques projets importants. Les décomptes montrent chaque année que le Collège échevinal investit moins d'argent que prévu et on doit en conclure que les objectifs ne sont jamais atteints. À titre d'exemple, le budget pour l'exercice 2021 avait prévu des dépenses de 2 millions d'euros pour la nouvelle maison communale, or le décompte montre qu'uniquement un montant de 860.000 € a été utilisé. Il reproche au Collège échevinal que les chiffres prévus lors de l'établissement du budget sont irréalistes et que l'Administration communale n'arrive pas à terminer les travaux dans les délais prévus. De même, de nombreux devis votés sont reportés d'un exercice budgétaire à l'autre.

Monsieur Courtois reproche au Collège échevinal de retarder de nombreux projets, tels que les mesures anti-crue, le réaménagement de la canalisation, la construction de logements abordables et la réfection des chemins ruraux, au détriment des projets de réaménagement du château d'Aspelt et de la construction de la nouvelle maison communale.

Le parti CSV propose d'augmenter les effectifs du personnel communal et d'engager également d'autres profils. En même temps, on pourrait digitaliser certains processus afin de créer une administration moderne.

Le parti CSV salue le projet du nouveau chalet des Scouts ainsi que la construction d'une nouvelle école et d'une nouvelle maison relais.

Monsieur Courtois souligne l'importance du logement au niveau communal. La construction de logements abordables doit constituer une priorité pour la Commune.

Monsieur Courtois déplore que le Collège échevinal n'ait pas présenté un projet concret pour le site du château d'Aspelt, malgré l'investissement important. Comme le site est dédié à la culture, le parti CSV se demande pourquoi le budget pour l'exercice 2022 ne

prévoit pas plus de dépenses pour des événements culturels et pourquoi le Collège échevinal n'a pas prévu d'engager un responsable de la culture.

Des projets relatifs au trafic, à la mobilité douce et à l'environnement font défaut dans le projet de budget.

Au vu de ces arguments, le parti CSV a décidé de voter contre le projet de budget pour l'exercice 2022 et demande également au Collège échevinal d'améliorer la communication entre le Collège échevinal et le Conseil communal afin que les membres du Conseil communal puissent contribuer à l'élaboration de nouveaux projets.

Monsieur Beissel termine la discussion en expliquant que le projet de budget répond parfaitement aux besoins de modernisation de la Commune. En effet, il contient les crédits nécessaires à la construction d'une nouvelle école, d'une nouvelle maison relais, d'une crèche et de logements sociaux et d'un nouveau chalet pour les Scouts, à la finalisation de la nouvelle maison communale, à la réfection de plusieurs rues ainsi qu'au réaménagement de la cour de l'école.

Le Conseil communal décide, avec 8 voix pour et 3 voix contre, d'approuver le budget rectifié pour l'exercice 2021.

Vote : 8x pour
 3x contre

Le Conseil communal décide, avec 6 voix pour et 5 voix contre, d'approuver le projet de budget pour l'exercice 2022.

Vote : 6x pour
 5x contre

9) Questions orales au Collège échevinal.

À la question de Monsieur Gaffinet concernant les feux d'artifice, Monsieur Beissel répond que les feux d'artifice sont en principe interdits et que le bourgmestre ne délivrera pas d'autorisations.

Suite à l'intervention de Monsieur Hoffmann, il est retenu que l'administration communale rappellera aux citoyens de se munir de leur carte d'accès pour se rendre au Parc de recyclage.